



## Règlement du PRIX MILLE SAISONS 2015-2016

*Article 1:* Le Prix Mille Saisons est un concours qui a pour but de récompenser un texte de fiction dont la thématique est issue du domaine de l'Imaginaire par une démarche qui permet à chaque lecteur de s'investir avec Les Éditions Le Grimoire dans les publications qui verront le jour au sein de la collection Mille Saisons.

*Article 1 bis:* Le Prix Mille Saisons se déroule en deux phases.

Un comité sélectionne les nouvelles qui composent l'anthologie « **Du Plomb à la lumière** »

Les lecteurs du recueil votent pour la nouvelle de leur choix et désignent l'auteur gagnant selon un système de vote original.

*Article 2:* Le prix est ouvert à tous. Le texte proposé ne devra jamais avoir été publié. Les membres du comité de sélection sont exclus du concours.

*Article 3:* L'appel à textes sera clos le 31 octobre 2015.

*Article 4 :* Les textes seront des nouvelles relevant des littératures de l'Imaginaire: Science-Fiction, Fantasy, Fantastique, etc... Elles devront compter entre 20.000 et 40.000 signes et posséder un lien évident avec le titre de l'anthologie intitulée « **Du Plomb à la lumière** ».

*Article 5:* Le comité de sélection est composé d'éditeurs, de libraires, de journalistes, de blogueurs, d'imprimeurs, d'auteurs et de lecteurs de la collection Mille Saisons.

Le comité est composé d'au moins 8 membres.

Les membres du comité de sélection de l'anthologie sont :

*Sébastien Boudaud, éditeur.*

*Olivier Portejoie, fondateur du Prix Mille Saisons*

*Eva Halgand, libraire.*

*François Groff, libraire.*

*Tupaj Portugal, réalisateur & webmestre.*

*Typhaine Riou, lectrice*

*Brigitte Vinatier Ehrmann, lectrice.*

*Manon Gaudy, libraire.*

*Matthieu Gall, président de la Ligue Ludique.*

*Amandine Aluchier, lectrice.*

*Jérôme Lamarque, président d' INFINI*

*Julien Blaise, lecteur*

*Céline Richard, blogueuse*

*Mathilde Lenoir, lectrice.*

*Nicolas Cabane, lecteur*

...

Le Comité est présidé par Olivier Portejoie.

Le Président du Jury dispose d'une voix prépondérante.

*Article 5 bis* : Dans chaque anthologie se trouve un bulletin de vote « internet », utilisable une seule fois, qui permet au lecteur de choisir l'une des prochaines publications de la collection Mille Saisons

*Article 6* : Calendrier

Du 17 juin 2015 au 31 octobre 2015: envoi des nouvelles avec une biographie et une lettre d'intention à l'adresse suivante :  
**redaction@legrimoire.net**

Du 1 novembre 2015 au 28 février 2016 : sélection par le comité des textes qui composeront l'anthologie « **Du Plomb à la lumière** »

Clôture des votes des lecteurs pour la meilleure nouvelle le 31 octobre 2015.

*Article 7* : Le lauréat se verra proposer un contrat d'édition et de diffusion

par les Éditions Le Grimoire concernant un futur roman publié dans la collection Mille Saisons, qui se déroulera dans le même univers que la nouvelle primée, ainsi que la somme de 500 euros.

Tous les participants sélectionnés dans l'anthologie « **Du Plomb à la lumière** » recevront à titre de rémunération 10 exemplaires et bénéficieront d'un tarif préférentiel (50%) pour vendre et diffuser librement des exemplaires de l'ouvrage.

*Article 8 :* Les textes non sélectionnés pour être publiés restent la propriété exclusive de leurs auteurs. Les auteurs dont les textes sont publiés s'engagent à ne pas les publier dans les 3 (TROIS) années qui suivent chez un autre éditeur. Ils s'engagent également, de fait, à faire son possible pour jouer son rôle d'auteur et pour participer à la promotion de l'Anthologie en se rendant aux salons, conventions, dédicaces et festivals proposés par l'éditeur.

*Article 9 :* Inscription

Tous les participants au « Prix Mille Saisons » doivent remplir la fiche d'inscription disponible sur le site internet millesaisons.fr

Les textes seront joints à la fiche d'inscription en pièces jointes par mail à l'adresse suivante : [redaction@legrimoire.net](mailto:redaction@legrimoire.net)

*Article 10 :* Le règlement peut être sujet à des modifications de calendrier et à des ajouts.

